

Comité Social d'Administration Académique Moyens second degré Compte Rendu Commenté

Lundi 3 avril 2023

1

Vos élu.es CGT au Comité Social d'Administration:

Présent-es:

Oganisations syndicales: SUD Éducation (1 siège, 2 représentant·es), FNEC FP FO (1 siège, 1 représentante), CGT Éduc'action (1 siège, 2 représentant·es), SE UNSA Éducation (2 sièges, 2 représentantes), SGEN CFDT (1 siège, 1 représentant), FSU (4 sièges, 4 représentant·es).

Administration: Mme Thomaseau (DPM), Mme Simon (cheffe de la DIPE), M. Bourdin (Inspecteur, directeur de la pédagogie), Monsieur Sécher (DASEN adjoint 44), Mme Forveille (Secrétaire Générale adjointe Directrice de la prospective et des moyens), M. Diaz (Secrétaire Général), M. Simon (DRH), M. Audureau (DRH adjoint), M. Walecxs (DASEN 53), M. Gratkowski (DAFPIC) + d'autres personnes en visio que nous n'avons pas forcément identifiées.

Déclaration liminaire intersyndicale ICI
Déclaration liminaire SUD
Déclaration liminaire CGT ICI

Suite à la lecture des déclarations, les représentant es SUD et FSU ont choisi de quitter la séance.

Commentaires CGT Éduc'action : La CGT Éduc'action Nantes a proposé une déclaration liminaire à toutes les organisations présentes au CSA pour dénoncer la situation politique et sociale actuelle. Les OS académiques ont donné leur accord de principe de s'associer

à cette démarche intersyndicale large. Le retrait de la loi sur la réforme des retraites avec l'ensemble des salarié·es et la jeunesse mobilise notre action syndicale. Les journées interprofessionnelles rassemblent un nombre sans précédent de manifestant·es. Le lundi 3 avril, jour du second report du CSA A n'était pas une journée de mobilisation interprofessionnelle ni un appel à rassembler les personnels de l'Éducation nationale. Même si la CGT Éduc'action Nantes n'est pas dupe de l'impact modéré de cette instance, elle n'a pas décidé de quitter le CSA à l'issue de la lecture de la déclaration intersyndicale. Elle a aussi exprimé sa position dans une déclaration propre, en lien ci-dessus.

Ajustements de l'offre de formation professionnelle et technologique et de l'offre d'enseignement en lycées.

Voir DIAPORAMA (source rectorat de l'académie de Nantes CSA A 3 avril 2023)

Remarque: Pour le Mans Sud: le passage en tout apprentissage du BTS Europlastics et composites peut avoir des conséquences sur les personnels qui passent en Greta CFA. Réponse du DAFPIC: 2 départs en retraite sur la spécialité (Ingénierie/ Mécanique). Il explique qu'il y a deux possibilités: soit un recours à des postes gagés soit les enseignant-es interviennent en Heures Supplémentaires. S'il n'y a pas de ressources dans l'EPLE, il pourra être fait recours à des contractuel-les par le Greta CFA. Pas d'impact RH selon le DAFPIC.Pas de postes SPEA (Spécifiques académiques) sur cette formation. Les postes de BTS ne sont pas spécifiques par nature.

Remarque : L'ouverture de la FCIL sur LIVET se fait à une capacité minimum d'accueil de 1, ce qui apparaît étonnant.

Réponse du DAFPIC : cette ouverture dès 1 seul-e e candidat-e est spécifique à la continuité d'un cursus qui doit se faire en apprentissage dans le cadre d'une formation particulière d'un Diplôme d'Art, l'élève doit être hébergé-e dans une FCIL afin de pouvoir assurer le suivi en entreprise pour l'enseignant-e tuteur.

Commentaires CGT Éduc'action: pour les formations complémentaires, nous constatons l'ouverture de 13 FCIL (Formations complémentaires d'initiative locale) et une formation complémentaire. Nous pouvons nous interroger de la montée des formations complémentaires dans les LP, dans le contexte d'une réforme des Lycées professionnels. Cela vient confirmer les intentions gouvernementales, notamment pour les formations post bac. Allonger la durée d'études d'un an après un bac ou un cap est bien en corrélation avec le développement des FCIL et des MC.

Moyens de la rentrée 2023

Récapitulatif créations/suppressions de postes (information)

Données des CTSD transmises par DOS

	CLG		CURE		LP		LYC		EREA		4-4-1
	Creations	Suppressions	total								
44	20	6			8	9	16	18			11
49	4	13			4	4	1	5			-13
53	4	7			3	3	2	7			-8
72	1	14	0	0	1	4	9	5	1	1	-12
85	62	62			7	2	21	18			8
total	91	102	0	0	23	22	49	53	1	1	-14

Balance négative de 14 postes.

Commentaires CGT Éduc'action: Comme à chaque fois, on justifie les suppressions de postes par des raisons démographiques. On aurait pu espérer que pour une fois, l'institution, que ce soit au niveau ministériel ou académique, fasse le choix courageux de garder ces postes en baissant simplement les effectifs par classe, pour arriver à des chiffres d'encadrement dignes d'un pays développé. Toutes les études montrent que cela permet d'améliorer les conditions de travail des enseignant·es, mais aussi d'apprentissage des élèves.

Postes de Personnel de direction (vote)

Voir DIAPORAMA (source rectorat de l'académie de Nantes CSA A 3 avril 2023)

3 Pour : UNSA CFDT 2 Abstentions : FO/ CGT

> Postes de Personnel d'éducation (vote)

Voir DIAPORAMA (source rectorat de l'académie de Nantes CSA A 3 avril 2023)

4 Pour: UNSA/SGEN/FO

1 Abstention: CGT

Postes de Directeurs de SEGPA

Voir DIAPORAMA (source rectorat de l'académie de Nantes CSA A 3 avril 2023)

3 Pour : UNSA CFDT 2 Abstentions : FO CGT

Professeur es documentalistes

Voir DIAPORAMA (source rectorat de l'académie de Nantes CSA A 3 avril 2023)

4 Abstentions: UNSA CFDT FO

1 Contre: CGT

Commentaires CGT Éduc'action : si la CGT Éduc'action reconnaît l'augmentation du nombre de supports de personnel de direction (+4) et de CPE (+9), elle estime

parallèlement que dans bon nombre d'établissements, il existe des manques en chef·fe adjoint·e, faisant glisser certaines missions sur les CPE. Nous reconnaissons également le fait d'avoir « renforcer » quelques collèges ruraux en moyens de CPE. Les mesures de suppressions sont souvent liées à des fusions ou fermetures d'établissement avec transfert vers un autre : ouverture partielle du lycée de Pontchâteau/ fermeture du Collège Quéral à Pontchâteau/ Fermeture de 2 collèges à Luçon remplacés par 1 nouveau collège. Par ailleurs, nous constatons des établissements sans chef·fes d'établissement adjoint·es, sans moyens de CPE suffisants, et donc des situations pénalisantes pour les établissements. Au final, les créations sont de fait absorbées par les créations d'établissement. Les créations d'établissements dans l'académie ne se font pas forcément avec les moyens suffisants.

> Postes SPÉA Spécifique Académique (information)

Voir DIAPORAMA (source rectorat de l'académie de Nantes CSA A 3 avril 2023)

Commentaires CGT Éduc'action: Postes Spea au mouvement = 60. Pour la CGT Éduc'action, cela commence à faire trop. La recrudescence des postes SPEA s'avère source de blocage et d'opacité du mouvement des personnels et surtout renforce la GRH de proximité en laissant une latitude trop importante aux recruteurs locaux (Corps d'inspection et chef·fes d'établissement).

> Implantation des stagiaires (information)

Voir DIAPORAMA (source rectorat de l'académie de Nantes CSA A 3 avril 2023)

200 postes temps plein et 151 mi-temps

Remarque: Lauréat-es des concours externes avec moins de 18 mois d'expérience professionnelle, titulaires d'un M2 MEEF sont bien sur 18h. Celles et ceux titulaires d'un M2 disciplinaire sont sur 9h.

Commentaires CGT Éduc'action: La réforme de la formation initiale actée par l'arrêté du 4 février 2022, établit que seul·es les étudiant·es qui ont passé le concours mais qui sont issu·es d'un master non-MEEF ont la possibilité de bénéficier d'un mi-temps d'enseignement couplé à un crédit de jours de formation. À la CGT Éduc'action, nous pensons qu'enseigner est un métier qui s'apprend, et que tou·tes les lauréat·es devraient au maximum exercer à mi-temps devant élèves durant leur année de stage.

Questions diverses CGT Éduc'action

Prélèvements des journées de grève

A notre connaissance, aucune journée de grève n'a été prélevée sur le salaire de mars. Quelles instructions ont reçu les rectorats sur la mise en place des retraits sur salaire ? Y'aura -t-il un plafonnement mensuel et si oui lequel ?

Réponse : Pour le moment, les journées de grève ne sont pas retirées. L'administration justifie par un problème technique lié à un changement de logiciel. Les journées de grève

devraient commencer à être retirées à partir de la paie de mai avec un plafonnement à 4 jours maximum par mois.

Exercice du droit de grève

Madame la Rectrice, vous avez été destinatrice d'un courrier émanant de la CGT Éduc'action 53 et FSU 53 à propos de l'exercice du droit de grève. Au lycée Lavoisier, Mayenne, il semblerait que le chef d'établissement ait une interprétation abusive et surtout erronée des textes et du droit. Ce dernier entendait encore la semaine dernière retirer des jours de grève à des collègues non convoqué·es pour les surveillances des épreuves anticipées du 21 mars. Nous souhaitons ici rappeler que le droit de grève est garanti par la Constitution. Comme vous le savez, aucun arrêté préfectoral de réquisition n'a été activé en Mayenne le 21 mars. Par ailleurs, en aucun cas, un mail général envoyé à tous les personnels, ou pire encore, un coup de fil le jour même, ne peut faire office de désignation. Le temps de travail des enseignant es n'est pas annualisé, et considérer comme gréviste un e enseignant e n'ayant pas cours sur son emploi du temps et qui refuserait de se déplacer pour remplacer des agents grévistes est une remise en question grave du droit de grève. Si réorganiser les services est de la responsabilité du chef d'établissement, cela ne peut se faire que dans le respect des statuts et missions de chacun et sur la base du volontariat . Madame la Rectrice, la CGT Éduc'action de l'académie de Nantes vous demande de bien vouloir rappeler le droit constitutionnel du droit de grève aux chefs d'établissement.

Réponse du DASEN 53 : Le 17 mars, le proviseur a envoyé un courrier à l'ensemble des collègues par mail afin de rester joignables. Le 21 mars, il a fait appel à un certain nombre de professeur es non convoqué es. Les gens non joignables ou qui refusaient ont été considéré es comme grévistes.

Remarque : le DASEN 53 n'a fait que rappeler ce que nous savions déjà mais ne répond pas sur les textes réglementaires.

Le Secrétaire général a bien pris en compte la question et a souligné le fait qu'il ne fallait pas d'insécurité juridique sur une telle question. Il a ajouté qu'il fallait trouver un équilibre entre respect du droit de grève et passation des épreuves d'examen.

> Situation des emplois d'agents non titulaires enseignant-es, CPE, PSYEN :

Demande d'un bilan chiffré annuel des affectations des personnels :par discipline ; par département ; en équivalent temps plein et en personnes physiques ; avec répartition CDD/CDI ; sur support à l'année ou sur support de suppléance

Réponse : la question sera traitée au moment du bilan social.